

AVIS DE COURSE YACHT CLUB D'HENDAYE NATIONAL J/70

28 octobre au 01 novembre 2017

GRADE : 4

La notation « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de course modifiées par le présent avis de course
- 1.4 En cas de traduction de cet avis le texte français prévaudra
- 1.5 Les règles de classe s'appliquent durant toute l'épreuve

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte **aux monotypes J70** en règle avec leur autorité nationale. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 La régata se courre selon l'exemption n°2 à la division 240 tel que négocié entre la FFV et les affaires maritimes. Dans ce cas l'armement basique suffit à la place de l'armement côtier pour des régates à – de 6 miles de l'abri.
- 3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à : Yacht Club Hendaye – National J70
Avenue des mimosas
Port de plaisance
64700 HENDAYE

le RIB du YCH est disponible sur demande pour un versement bancaire

- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.5 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont de :

- Avant le 7 octobre : 300 euros par bateau
- Après le 7 octobre : 350 euros par bateau

Soit par chèque à l'ordre de Yacht Club Hendaye ou par virement bancaire (le RIB du YCH est disponible sur demande).

4.2 Les droits requis incluent :

- Le grutage pour la mise à l'eau et la sortie de l'eau du bateau
- Le stockage de la remorque
- La place de port pendant toute la durée de la compétition
- L'accès à un parking dédié pour les véhicules pendant toute la durée de l'épreuve
- Le pot d'accueil le samedi 28 octobre
- Le dîner du mardi 31 octobre

5. PROGRAMME

5.1 Programme :

Samedi 28 octobre 2017 :

9h à 18h : accueil, confirmation des inscriptions, mise à l'eau des bateaux, jauge
15h : Course d'entraînement
18h : Pot d'accueil YCH/ classe J70 au Club-House

Dimanche 29 octobre 2017

9h : café-croissant au YCH
10h : Emargement et briefing
11h30 : Signal d'avertissement, plusieurs courses à suivre

Lundi 30 octobre 2017

9h : café-croissant au YCH
10h : Emargement et briefing
11h30 : Signal d'avertissement, plusieurs courses à suivre

Mardi 31 octobre 2017

9h : café-croissant au YCH
10h : Emargement et briefing
11h30 : Signal d'avertissement, plusieurs courses à suivre
19h30 : Dîner des équipages et remise des prix au restaurant La Pinta (sur le port)

Mercredi 1^{er} novembre 2017

8h30 à 12h30: grutage et sortie de l'eau des bateaux

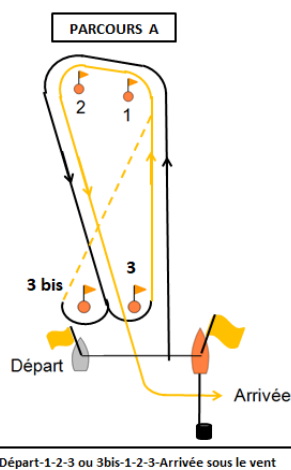
5.2 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 16h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

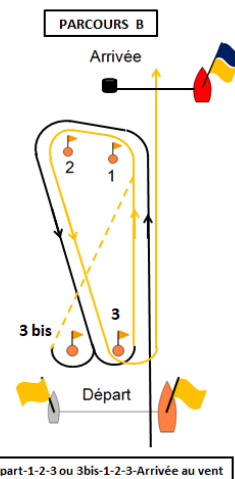
Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales et disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

7. PARCOURS

7.1 Le parcours sera :



CCA- CRA MARS 2017 AC HENDAYE

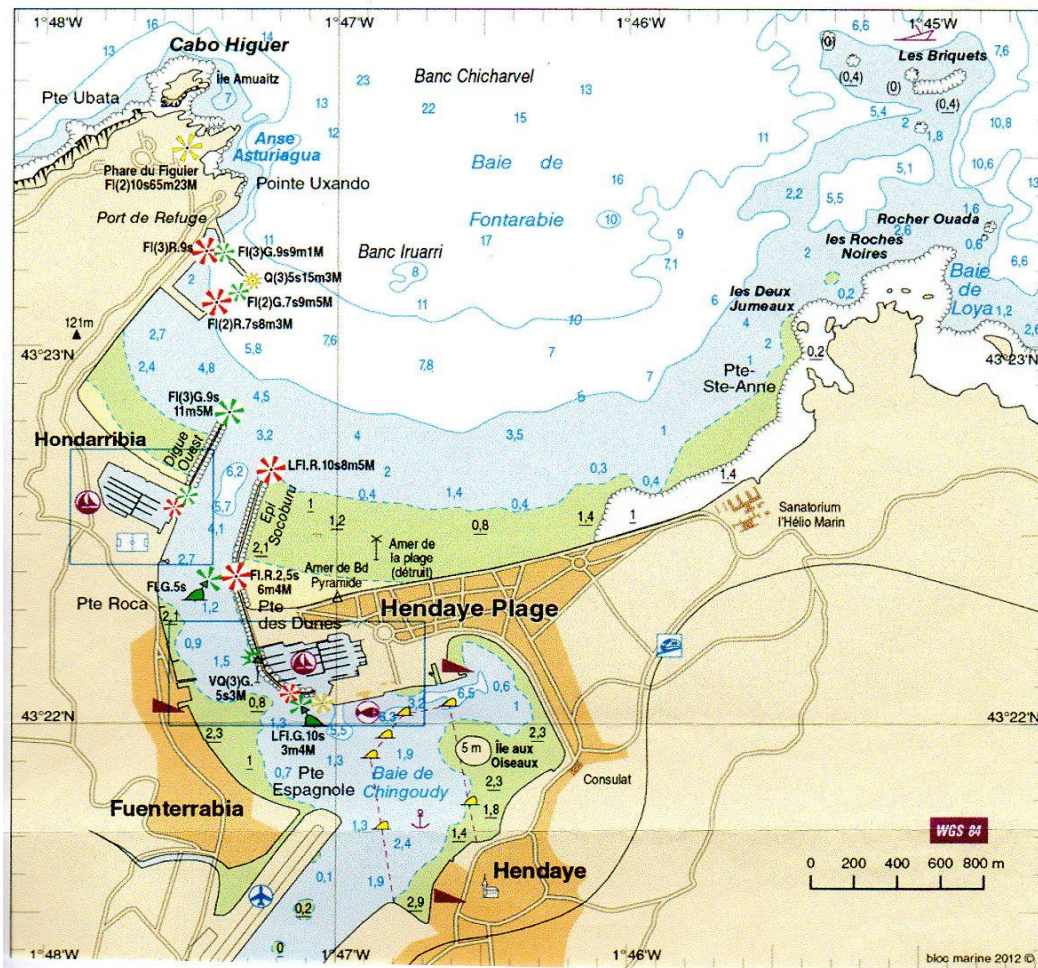


Ligue de Voile Nouvelle Aquitaine National J70

7.3 L'emplacement de la zone de course sera en baie d'Hendaye/Fontarabie décrit ci-dessous :

Port Hendaye : Le plan du port

Page 3 sur 3



8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Un jugement sur l'eau, dont les modalités seront précisées dans les instructions de course, pourra être mis en place.

9. CLASSEMENT

- 9.1 **2** courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand **4** courses ou moins ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand plus de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. PLACE AU PORT

Les bateaux seront regroupés à l'intérieur du port de plaisance d'Hendaye.

11. GRUTAGES

Le grutage sera effectué à l'aide d'une grue positionnée sur la zone technique du port de plaisance. Une zone sera dédiée au stationnement des remorques.

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Chaque bateau doit avoir une VHF portable fonctionnelle durant les courses. Le canal de course sera le canal 71.

14. PRIX

14.1 La remise des prix aura lieu au cours du dîner des équipages le mardi 31 octobre au soir au Restaurant La Pinta au port de Sokoburu

14.2 Des trophées et des prix seront attribués aux trois premiers bateaux de l'épreuve indépendamment de la nationalité.

14.2 Un trophée sera attribué pour un an au premier bateau de nationalité française.

15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).


16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Claude Legorjus : + 33 (0)672274288

Mail : regate@yachtclubhendaye.com

17. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Date	Heure	Hauteur	Coeff.	Date	Heure	Hauteur	Coeff.	Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 28	04h44	1,94m		Mar. 31	01h20	3,51m	49	Jeu. 02	02h44	4,05m	78
	11h13	3,29m	31		07h20	1,53m			08h46	0,96m	
	17h29	1,85m			13h33	3,76m	56		14h58	4,29m	85
 Changement d'heure de UTC+2 à UTC+1											
Dim. 29	05h08	1,94m		Mer. 01	02h04	3,78m	63	Ven. 03	03h21	4,30m	91
	11h33	3,34m	32		08h05	1,25m			09h25	0,70m	
	17h51	1,76m			14h18	4,03m	71		15h38	4,52m	97
Lun. 30	00h23	3,28m	36		20h26	0,98m			21h45	0,52m	
	06h25	1,78m									
	12h40	3,51m	42								
	18h55	1,54m									